ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Alpes-de-Haute-Provence

Digne les Bains, le 5 janvier 2026

L'Inspectrice d'académie,
Directrice Académique
des services de l'Education Nationale
des Alpes-de-Haute-Provence

IEN mission LVE
Véronique GALEAZZI

Affaire suivie par :
Anne DUHAMEL
CPDLV 04
Tél : 04 92 36 68 93
Mél : ce.cpdlv04@ac-aix-marseille.fr

3, Avenue du Plantas
04000 Digne les Bains

à

Mesdames les Directrices d'école
Messieurs les Directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les Professeurs des écoles

s/c Mesdames les inspectrices et Messieurs
les inspecteurs de l'Education Nationale

Objet : Dispositif d'Enseignement de Disciplines Intégré par la Langue cible (EDIL)

dans les Alpes de Haute-Provence

Au sein de l'académie d'Aix-Marseille, le programme de développement du dispositif d'Enseignement de Disciplines Intégré par la Langue cible (EDIL) vise à faciliter, pour un nombre croissant d'élèves, l'accès à une scolarité à forte dominante linguistique, qui devient un critère important d'efficience de tout système éducatif et un atout déterminant dans l'attractivité d'un territoire au regard des besoins socio-économiques contemporains.

L'ambition est de doter le territoire de notre département d'un réseau d'écoles et de collèges permettant de conduire des générations d'élèves à une maîtrise élevée d'une ou plusieurs langues étrangères. Il s'agit donc de structurer une offre de formation bilingue cohérente et pérenne, afin de renforcer l'ouverture et l'attractivité internationale.

Les expérimentations déjà conduites ont permis d'attester que la maîtrise d'une langue étrangère est grandement facilitée par son apprentissage précoce. Elles ont démontré l'efficacité du « bain linguistique », qui se traduit par des enseignements dans différentes disciplines dispensés par la langue cible, jusqu'à 50% du temps d'apprentissage. Ce dispositif permet à la fois une progression accélérée dans la langue seconde sans préjudice pour la langue première, mais aussi une construction plus solide de connaissances métalinguistiques.

Le développement de ce dispositif dans notre département vise à labelliser un nombre significatif d'écoles dispensant des enseignements intégrés par la langue cible. Les langues supports retenues sont l'Anglais, langue de communication internationale, ainsi que l'Italien.

❖ Un dispositif pédagogique à parité horaire ou à quotité horaire variable

L'organisation retenue consiste à conduire dans des écoles volontaires des enseignements en langue anglaise ou italienne.

- Dans les écoles labellisées EDIL à parité horaire :

Les enseignants dispenseront les contenus des programmes nationaux, en mettant progressivement en place une parité horaire français-anglais ou français-italien : 50% en français / 50% en anglais ou italien. Les professeurs volontaires devront attester d'un niveau linguistique suffisant et d'une capacité à enseigner en langue cible dans différentes disciplines.

- EDIL à quotité horaire variable :

Dans le cadre du projet d'école validé par l'IEN, les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude EDIL peuvent développer une DNL (Discipline Non Linguistique) dans leur école dans le respect d'une continuité de parcours pour les élèves. Ainsi, cela offre un parcours EDIL dans une discipline ciblée (EPS ou arts ou sciences, par exemple) dans toutes les classes de l'école, grâce à la mise en place de décloisonnements.

Pour y parvenir, les équipes pédagogiques et les enseignants peuvent bénéficier d'un parcours de formation afin de renforcer leur maîtrise de l'anglais ou de l'italien et de consolider leurs pratiques d'enseignement.

❖ Une procédure d'engagement collectif et individuel

1- Candidature : les écoles

Les écoles qui souhaitent intégrer le dispositif EDIL adressent leur candidature à l'Inspectrice ou Inspecteur de l'Education Nationale de leur circonscription et à l'Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la mission Langues Vivantes dans le département (Annexe A) **au plus tard le Mercredi 28 Janvier 2026, délai de rigueur.**

Conditions d'examen des candidatures-écoles :

- *Les écoles primaires et les groupes scolaires (maternelle et élémentaire) sont traités en priorité. Les écoles maternelles seules ne peuvent pas se porter candidates. Les candidatures d'écoles élémentaires seules seront examinées au cas par cas.*
- *Un nombre suffisant d'enseignants volontaires pour enseigner en langue cible est requis. Ce nombre sera examiné au cas par cas, en fonction du nombre de classes et d'une entrée progressive dans le dispositif.*

Liste indicative des écoles labellisées EDIL (sous réserve de modifications éventuelles) :

NOMS	EDIL Anglais / Italien	CIRCONSCRIPTION	COLLEGE DE SECTEUR
Ecoles maternelle et élémentaire LA LUQUECE à Manosque	Anglais	MANOSQUE	Collège Giono
Ecole primaire à AIGLUN, Ecoles primaires LES SIEYES, LES AUGIERS et REINACH à Digne les Bains	Anglais	DIGNE LES BAINS	Collège Gassendi, Collège Borrely
Ecole élémentaire à Barcelonnette	Italien	SISTERON	Collège André Honnorat

2- Candidature : les enseignants / Liste d'aptitude EDIL

2.1. Liste d'aptitude EDIL

Pour dispenser un enseignement d'une ou plusieurs discipline(s) intégré par la langue cible (anglais ou italien), les enseignants volontaires doivent être inscrits sur une liste d'aptitude EDIL.

Deux conditions doivent être remplies : avoir un niveau B2 minimum de maîtrise de l'anglais ou de l'italien et être en capacité d'enseigner en anglais ou en italien dans une ou plusieurs disciplines.

Les personnels souhaitant occuper les fonctions de Direction d'école sur un poste fléché EDIL doivent également être inscrits sur la liste d'aptitude EDIL.

La commission d'inscription sur liste d'aptitude siègera aux dates suivantes :

Mercredi 18 Mars 2026 après-midi (italien) ou Mercredi 25 Mars 2026 après-midi (anglais)

L'épreuve consiste en :

- la conduite d'une séance d'enseignement de 30 à 45 minutes selon le niveau d'enseignement, intégralement en langue anglaise ou italienne (la date sera communiquée par mail aux candidats).

- un entretien de 30 minutes : 15 minutes en anglais ou italien et 15 minutes en français le :

  Mercredi 18 Mars 2026 après-midi (italien) ou Mercredi 25 Mars 2026 après-midi (anglais)

L'inscription sur liste d'aptitude donne une priorité au mouvement sur les postes fléchés EDIL. Elle ne débouche pas obligatoirement sur un poste dans une de ces écoles à la rentrée suivante. Le bénéfice de cette inscription est conservé pendant 3 ans. Les enseignants inscrits sur cette liste d'aptitude seront inclus dans les actions de formations EDIL susceptibles d'être organisées dans le département afin d'entretenir les connaissances et compétences didactiques, pédagogiques et linguistiques.

2.2. **Les enseignants des écoles candidates ou déjà engagées dans le dispositif EDIL (Annexe B)**

Les enseignants de l'école volontaires pour enseigner en anglais ou en italien, adressent leur candidature à l'Inspectrice ou Inspecteur de l'Education Nationale de leur circonscription, à l'Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la mission Langues Vivantes dans le département et à la CPDLV **au plus tard Mercredi 28 Janvier 2026, délai de rigueur.**

2.3. Les enseignants hors écoles labellisées EDIL (Annexe B)

Les enseignants hors écoles labellisées EDIL peuvent également faire acte de candidature pour développer une DNL dans leur école. Ils adressent leur candidature à l'Inspectrice ou Inspecteur de l'Education nationale de leur circonscription, à l'Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la mission Langues Vivantes dans le département et à la CPDLV **au plus tard Mercredi 28 Janvier 2026, délai de rigueur.**

Condition d'examen des candidatures-enseignants :

Dans tous les cas, un niveau seuil de maîtrise de l'anglais ou de l'italien est attendu pour les enseignants en charge d'une classe comme pour les enseignants déchargés de classe souhaitant occuper un poste fléché de direction d'une école labellisée EDIL.

Il est recommandé aux enseignants volontaires de se rapprocher de la Conseillère Pédagogique Départementale en Langues Vivantes Etrangères qui leur proposera un temps d'information et de conseils en visioconférence.

Les enseignants déjà titulaires d'une certification complémentaire de DNL 1er degré dans la langue choisie (anglais/italien) sont dispensés d'une inscription sur la liste d'aptitude départementale EDIL de cette même langue.

Durée de validité de l'inscription sur la liste d'aptitude EDIL

L'inscription sur la Liste d'Aptitude départementale EDIL est valable pour une durée de trois années scolaires suivant l'année de son obtention.

Il est donc conseillé aux enseignants volontaires de présenter par la suite l'examen de certification complémentaire de DNL 1er degré en complément de leur inscription sur la Liste d'Aptitude.

❖ CALENDRIER

Mercredi 28 Janvier 2026	Date limite d'envoi des candidatures d'écoles et/ou d'enseignants aux IEN et CPDLV.
Vendredi 30 Janvier 2026	Date limite d'envoi des dossiers de candidatures au PGRHM par les IEN
Mercredi 4 Février 2026 à 14h00	Réunion en visioconférence avec la CPDLV pour les volontaires : informations et conseils pour la préparation de l'entretien.
Entre le Lundi 9 Février 2026 et le Mardi 17 Mars 2026	Visite de classe : 1 séance menée intégralement dans et par la langue cible.
Mercredi 18 Mars 2026 après-midi (**italien**) Mercredi 25 Mars 2026 après-midi (**anglais**)	Entretien liste d'aptitude de 30 minutes
A l'issue des entretiens : le Mercredi 18 Mars 2026 (italien) ou le Mercredi 25 mars 2026 (anglais)	Commission d'harmonisation pour l'inscription sur liste d'aptitude EDIL Anglais / Italien
Fin mars-début avril 2026	Communication des résultats

Les candidatures sont à adresser :

- à l'IEN de votre circonscription :
  - ➢ circonscription Manosque ce.0040031m@ac-aix-marseille.fr
  - ➢ circonscription Digne ce.0040406v@ac-aix-marseille.fr
  - ➢ circonscription Sisteron sud ce.0040551c@ac-aix-marseille.fr
  - ➢ circonscription Sisteron ce.0040032n@ac-aix-marseille.fr

- à l'IEN chargée de la mission LVE : ce.0040406v@ac-aix-marseille.fr
- à la Conseillère Pédagogique Départementale Langues Vivantes : ce.cpdlv04@ac-aix-marseille.fr

❖ Postes fléchés EDIL

Dans les écoles labellisées EDIL, des postes de différentes natures sont fléchés EDIL.
Seuls les personnels inscrits sur la liste d'aptitude EDIL peuvent candidater sur ces postes au mouvement.
Le choix entre plusieurs enseignants inscrits sur liste d'aptitude se fait au barème.
Un poste sera fléché EDIL si et seulement si un poste est vacant ou si un poste se libère au mouvement.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous pour porter cette ambition nationale, académique et départementale au service de la réussite de chaque élève.

Véronique BLUA